

Conférence de presse
Référendum contre la modification de la LHOM
27 mai 2025

Travail du dimanche : les faits

- Actuellement, à Genève, il est théoriquement possible d'ouvrir 3 dimanches, mais pas en vigueur, car dépendante de l'existence d'une CCT qui n'a pas vu le jour.
- Régit par : [Loi cantonale sur les heures d'ouverture des magasins \(LHOM\)](#)
- En discussion au niveau fédéral et dans de nombreux cantons pour des ouvertures élargies (horaires et plus de dimanches)

Modification de la LHOM : un serpent de mer...

- **2016 : acceptation de la population des ouvertures dominicales à condition qu'il y ait Convention collective de travail (CCT) qui protège le personnel de vente, ce qui n'est pas le cas**
 - **OUI à l'initiative «Touche pas mes dimanches »**
 - **OUI au contre-projet concocté au Grand Conseil, qui comporte l'obligation d'une CCT étendue**
- **2017 : négociation d'une CCT pour le commerce de détail dans le dos des principaux syndicats du secteur. Son but : permettre l'ouverture des trois dimanches par année**
- **2018 : lancement d'un 1^{er} référendum, « Non à la dégradation des conditions de travail des vendeuses et vendeurs »**
- **2021 : refus des dimanches supplémentaires en votation populaire à 53,87%, sans contrepartie négociée avec les partenaires sociaux**

Modification de la LHOM : un serpent de mer...

- **2024 : demande d'ouverture du dimanche 23 décembre:**
 - **le Conseil d'Etat et les employeurs essayent de passer en force en utilisant l'art. 7 (dérogation possible si intérêt touristique et commercial évident)**
 - **SIT et Unia font recours devant la Chambre administrative de la Cour de justice et obtiennent gain de cause.**
 - **Les employeurs ont fait recours au TF et demandent un effet suspensif, accordé par le TF le 17.12 mais pas jugé sur le fond**
 - **La bataille juridique se poursuit en 2025.**

Modification de la LHOM : un serpent de mer...

- **2025 : référendum cantonal contre la loi 11715 modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (I 1 05), votée le 22 mai 2025 par le Grand Conseil lancé par un comité unitaire car :**
 - **pas les garanties de protection et de compensation suffisantes en matière de conditions de travail dans le secteur du commerce de détail.**
 - **nuit au partenariat social en supprimant tout incitatif pour les organisations patronales à négocier une CCT.**
 - **passage en force de la droite... dogmatisme ?**

Arguments du comité unitaire

- **Dégradation des conditions de travail et de vie :**
 - Les femmes constituent les deux tiers du personnel de vente, avec des salaires bas et de nombreux temps partiels.
 - Les employé-e-s travaillent souvent déjà sur 6 jours, donc le week-end.
 - Les journées de travail très longues où l'on commence tôt le matin et finit tard le soir sont habituelles. A quoi s'ajoute que les cadences de travail se sont intensifiées et que les économies sur les coûts en personnel ont accru la charge de travail.
- **Ouvrir deux dimanches de plus (en plus du 31 décembre) signifierait :**
 - Condamner le personnel à des horaires interminables en décembre
 - Empêcher toute vie de famille pour le personnel pendant les fêtes.
 - Augmenter encore le nombre de semaines sans fin (les magasins ouvrent déjà plus de 67 heures par semaine).
 - Augmenter le stress et les risques d'épuisement physique et psychique du personnel.
 - Mettre fin à tout espoir d'améliorer la protection du personnel avec une CCT.

Arguments du comité unitaire

- **Les grands font pression, aux dépens des petits :**
 - **Enlèverait un avantage aux petits commerces qui peuvent ouvrir le dimanche, à condition qu'ils n'emploient pas de personnel.**
 - **Accentuerait encore la concurrence pour les petits commerces qui n'ont pas les moyens d'élargir les horaires en raison des coûts importants (contrat-type impose un supplément de 100%)**
 - **N'apporterait aucune réponse à la concurrence des achats transfrontaliers motivés par les différences de prix ou d'assortiment.**
 - **Ne changerait rien à la concurrence du commerce en ligne. Deux dimanches de plus ne ramènerait pas ces clients dans les magasins.**
- **Toujours plus de personnes devraient travailler le dimanche !**
 - **Concerne aussi le personnel de livraison, de nettoyage, de sécurité, des transports.**
 - **Démantèle toujours plus les moments de repos en commun**
 - **Etend encore un peu plus le règne du consumérisme à toute heure.**

Merci de votre attention !
Questions ?